

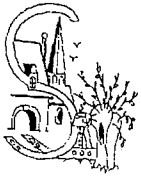
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2025

Compte Financier Unique

Commune de SAHURS

Sommaire

Désignation	N° de Pages
Note de présentation du CFU 2025	1 à 8
Tableau d'analyse des charges de fonctionnement de 2016 à 2025 en valeur	9
Tableau d'analyse des charges de fonctionnement de 2016 à 2025 en %	10
Tableau d'analyse des recettes de fonctionnement de 2016 à 2025 en valeur	11
Tableau d'analyse des recettes de fonctionnement de 2016 à 2025 en %	12
Dotations (DGF, DSR, DNP) de 2010 à 2025 en €	13
Les Ratios	14
Comparatif BFR 2024/2025 et tableau des emplois	15
Graphique état de la dette par année	16



Commune de Sahurs

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026, toutefois, la municipalité applique cette nouvelle présentation depuis 2023.

La présente note, disponible sur le site de la commune, répond à cette obligation pour la commune de SAHURS. Le CFU est consultable en Mairie de Sahurs, aux heures d'ouverture du public. Il a été présenté à la commission des finances, le 2 février 2026, qui a validé l'ensemble des résultats 2025.

1. Structure du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de «rendus de comptes».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

✓ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La structure du CFU diffère, dans sa présentation du compte administratif, il vise à mettre en évidence une vue plus synthétique sur les informations clés de la situation financière ; comme la présentation des ratios, une nouvelle présentation des résultats, la mise en avant des taux de contributions et des produits afférents, etc...

a. Informations générales et synthétiques

RATIO DE STRUCTURE ET D'ANALYSE FINANCIERE

Nom du ratio	Valeurs %	Type d'information
Dépenses réelles de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	55.53	% qui permet de mesurer le poids des charges de personnel sur la totalité des dépenses de fonctionnement
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital /Recettes réelles de fonctionnement	73.1125	Ratio des dépenses de fonctionnement cumulées au remboursement annuel de la dette en capital comparé aux recettes réelles de fonctionnement
Taux d'épargne brute (épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)	27.57	Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme
Taux d'épargne nette (épargne brute-remboursement annuel de la dette en capital)/Recettes réelles de fonctionnement	27.57	Calcul du ratio identique au taux d'épargne brute après remboursement annuel de la dette en capital
Ratio d'endettement	4.3077	Calcul du ratio d'endettement en comparant encours de la dette sur les recettes réelle de fonctionnement
Capacité de désendettement (encours de dette /épargne brute)	0.160214	Indicateur important de solvabilité : il exprime la durée (an) nécessaire pour rembourser la dette si la totalité de l'autofinancement y était consacrée (encours de dette / épargne brute)

b. Présentation générale des résultats 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2025		INVESTISSEMENT 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF				
Opérations de l'exercice	724 95.13	995 753.88	390 776.83	495 080.26
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>270 800.55</i>		<i>104 303.43</i>
<i>Résultats reportés</i>		<i>226 599.99</i>		<i>290 980.75</i>
Opérations exerc.+ report	724 953.13	1 222 353.67	390 776.83	786 061.01
<i>Résultat de clôture</i>		<i>497 400.54</i>		<i>395 284.18</i>
Restes à réaliser				
Résultat clôture + RAR	0,00	497 400.54	0	395 284.18
Résultats définitifs		497 400.54		395 284.18
Affect. Au 1068		300 000.00		

Résultat cumulé = 892 684.72 €

Ce tableau correspond à une vue d'ensemble de l'exécution et des résultats budgétaires. Il permet d'appréhender les grandes masses budgétaires entre les dépenses et les recettes par section et de présenter les résultats à la fin de l'exercice. Cette présentation fournit les données permettant de s'assurer que le déficit éventuel en exécution n'excède pas les seuils prévus par le CGCT. Le détail sera appréhendé dans les paragraphes suivants.

Les charges à caractère générales sont bien maîtrisées à hauteur de 172.85 € /hab. pour la commune contre 169 € pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel sont dans la moyenne de la strate, soit 322,22€/hab.

La commune parvient à dégager de son fonctionnement une capacité d'autofinancement brute (CAFB) en progression constante qui passe de 265 K€ en 2024 à 291 K€ en 2025.

c. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux engagements de l'année en cours (exemple : engagements dont les dépenses correspondantes seront comptabilisées en N+ 1, idem pour les recettes (ex : subventions accordées mais non comptabilisées).

Pas de reprise de RAR cette année, la seule opération en cours repose sur les travaux de rénovation extérieure de l'église Saint Sauveur dont le reste des travaux restant à réaliser pour la 1^{ère} phase seront de nouveau budgétés en 2026.

Ces travaux d'extérieur seront suivis par la rénovation intérieure de l'église, le marché d'appel d'offres devrait être lancé dans les prochains mois.

d. Taux des contributions et produits afférents

Libellé	Taux appliqué par l'assemblée délibérante	Variation du taux par rapport à N-1	Produit perçu en 2025 en €	Variation du produit en € par rapport à N1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46.76%	0	473 690	+ 8 062
Taxe foncière sur les propriétés n/bâties	44.34%	0	13 776	+ 1 594
Taxe d'habitation	13.36%	0	9 049	+ 1021

Le produit afférent aux contributions fiscales représente l'une des ressources les plus importantes pour la collectivité, il s'élève à 496 615 €.

Depuis 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires.

Toutefois, l'Etat compense cette perte ; la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) se traduit pour les communes par une perte de ressources qui est compensée à l'euro près par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à compter de 2021.

Au niveau d'une commune, le montant transféré de TFPB n'est pas nécessairement équivalent au montant de la TH perdu ; il peut être supérieur (commune surcompensée) ou inférieur (commune sous-compensée).

Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près au montant de TH supprimée, un mécanisme d'équilibrage neutralisant les sur ou sous-compensations a été mis en place. Ce mécanisme est dénommé coefficient correcteur.

A taux constants de l'an passé pour ne pas augmenter la pression sur le budget des ménages, la réévaluation des bases a toutefois généré une augmentation des taxes locales de 7 499 €.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Dépenses d'investissement

Elles sont de 390 776.83 € en 2025 et se décomposent comme suit :

ETAT DE LA DETTE

Chapitre 16 : Remboursement de la dette = 6 7 57.90 €

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers (intérêts d'emprunts), le tout formant l'annuité de la dette.

Un seul emprunt subsiste auprès de la Caisse d'Epargne, il prendra fin en 2030, l'encours de la dette s'élève à 42 894.57 € au 31/12/2025.

L'endettement est vraiment très faible, il représente seulement 34.50 € par habitant. (en capital emprunté)

La structure de la dette ne représente pas de danger, il n'y a pas d'emprunt *toxiques*, l'emprunt restant est à taux fixe.

Le recours à l'emprunt sera nettement envisageable pour assurer le financement de la rénovation de l'église SAINT-SAUVEUR dans sa totalité.

Les immobilisations corporelles se sont élevées à 83 716.40 € :

Le Chapitre 21 : immobilisations corporelles = 83 716.40 € regroupe :

- L'achat d'un nettoyeur haute pression pour 3 600 €
- Le changement de la chaudière de la salle polyvalente pour 16 420 €
- L'installation d'un robot coupe au stade de foot pour 10 626 €
- La pose de volets à la garderie et des portes d'entrée du groupe scolaire pour 20 596.68 €
- La réfection de la toiture des vestiaires 'foot' pour 4 108.62 €
- La pose d'un système d'alarme PPMS dans l'école pour 2 864.40 €
- Le remplacement de l'éclairage de l'école primaire (pose de LEDS) 11 220.10 €
- L'aménagement d'un terrain de boules pour 5 607.60 €
- Le changement de l'adoucisseur à la salle polyvalente pour 1 330.80 €
- L'achat de mémoire supplémentaire sur les postes informatiques du secrétariat suite au passage en Windows 11 pour 985.20 €
- L'achat de tables pliantes pour la salle polyvalente pour 558 €
- L'aménagement d'un chenil et acquisition d'un détecteur de puces animalier pour 3 145 €
- L'aménagement dans la cour d'école pour 2 232 €

Le Chapitre 23 : immobilisations en cours = 176 519.42 € regroupe :

la 1^{ère} phase de la rénovation extérieure de l'église Saint Sauveur pour 146 979.90 € ainsi que des avances versées sur commande d'immobilisations corporelles pour 29 539.52 €

1.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 495 080.26 € et sont constituées par :

- Subventions d'investissement : 43 128.32 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 300 000 €
- Récupération de la tva sur les immobilisations de N-1 : 16 494.58 €
- Reversement de l'emprunt théorique MRN : 7 984 €

Auxquelles vient se greffer l'amortissement suivant :

L'amortissement obligatoire pour une catégorie de biens constitue une opération d'ordre à hauteur de 3 690.25 € du chapitre 040, la contrepartie se retrouve au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

Les travaux de rénovation de l'église ayant commencé cette année, les études et frais s'y rapportant pour un montant de 123 783.11 € ont été basculées du chapitre 203 au chapitre 21 afin de pouvoir récupérer la TVA s'y rapportant sur l'exercice 2026.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2025 (recettes-dépenses) laisse apparaître un résultat de 270 800.55 €. Cumulé au résultat de l'exercice précédent de 226 599.99€, cet excédent aura vocation à financer une partie des futurs investissements.

Le résultat excédentaire permettra donc de financer les différents investissements envisagés pour 2026 qui connaîtra principalement la finition des travaux de rénovation de l'extérieur de l'église SAINT SAUVEUR et le début des travaux de rénovation intérieure.

2.1. L'exécution de la section de fonctionnement 2025

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Taux de réalisation en %
011 – charges à caractère général	275 211.00	214 851.88	78.07
012 - charges de personnel	474 680.00	400 520.91	84.38
014 - atténuation de produits	1 000.00	953.00	95.30
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800.00	3 690.25	97.11
65 - autres charges de gestion courante	124 770.00	104 019.49	83.37
66 – charges financières	2 350.00	818.57	34.83
67 – charges spécifiques	500.00	0	-
68 – dotation aux provisions dépréciations	500.00	99.03	19.81
Total des dépenses réelles de fonctionnement	882 811.00	724 953.13	64.74
023 Virt à la sect. d'investissement	300 000.00	0	
Total général des dép. de fonct.	1 182 811.00	724 953.13	

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 724 953.13 € soit 0.03% de moins qu'en 2024. Le coût de l'énergie a baissé, ce qui explique

Les dépenses sont bien maîtrisées, les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions initiales budgétaires, aucune décision modificative n'a été prise en cours d'année pour augmenter les crédits d'origine.

La municipalité a maintenu cette année son aide aux associations locales en budgétant l'article 65748 *subventions de fonctionnement aux autres personnes de droits privés* pour un montant identique à l'an passé.

2.2.2 Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Taux de réalisation en %
013 – atténuation de charges	3 200.00	18 175.92	568.00
70 – produits des services	92 597.00	99 073.86	106.99
73 – impôts et taxes	74 400.00	74 133.00	99.64
731 – impositions directes	537 445.00	546 620.97	101.71
74 – dotations et participations	222 783.00	212 517.05	95.39
75 – autres produits de gestion courante	24 450.00	44 145.43	180.55
76 – produits financiers	1 087.00	1 087.45	100.04
78 – reprises amort. Dépréciations, prov. Semi-budgétaires	250.00	0	
Total des recettes réelles de fonctionnement	956 212.00	995 753.68	
Résultat exploitation reporté	226 599.00		
Total général recettes de fonct.	1 182 811.00	995 753.68	84.19

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 995 753.68 €, soit un taux de réalisation des recettes de 84.19 % par rapport au montant prévisionnel.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en baisse par rapport à l'an passé. (76 904 € en 2024 et 75 387 € en 2025), la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) a augmenté de 8.99% ce qui porte la dotation à 28 868 € ainsi que la DNPR (Dotation Nationale de Péréquation) le montant perçu en 2024 de 6 076 € est en augmentation, soit 7 291€.

La fiscalité

Concernant les ménages, le taux sur le foncier bâti et non bâti concernant la part communale, a été reconduit à l'identique à l'an passé. (voir tableau paragraphe D dans structure CFU).

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (taux gelé)

- Taxe sur le foncier bâti : 21.40 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.34 %

La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) (article 73141) est un impôt indirect perçu par la MRN et reversée aux communes membres. Elle est payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Créée en 2011, la TCCFE compose l'une des deux taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE), avec la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE). Son montant s'est élevé à 29 724.97 € cette année.

Conclusion

Ce Compte Financier Unique apporte une vision claire et consolidée de la bonne situation financière de notre collectivité.

La maîtrise des charges de fonctionnement permet de dégager un résultat offrant un réel pouvoir de décision pour de futurs investissements.

Les travaux de la 2^{ème} phase de restauration intérieure de l'église vont être engagés sur l'année 2026 parallèlement à divers investissements comme la rénovation des bâtiments qui représente un enjeu stratégique pour réduire nos consommations d'énergie.

En rénovant les infrastructures actuelles existantes, nous améliorons leur efficacité énergétique et optimisons nos charges de fonctionnement.

Les élus ont pris acte de ce rapport et ont validé les résultats du CFU pour l'exercice 2025.

Fait à Sahurs, le 10 février 2026

Le Maire

Thierry JOUENNE



The official seal of the Municipality of Sahurs is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAHURS' at the top and 'Seine-Maritime' at the bottom, with two stars on either side.

SAHURS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

R E E L

DEPENSES (€)		CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025
	CHARGES A										
11	CARACTRE GENERAL	202 784,87	175 444,26	184 644,11	183 221,43	165 423,98	175 841,01	244 825,39	259 828,22	208 904,97	214 851,88
12	CHARGES DE PERSONNEL*	459 554,38	464 869,24	462 225,47	435 517,18	404 552,59	438 282,93	441 150,25	425 673,08	420 388,63	400 520,91
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 679,14	112 690,18	103 455,24	103 225,88	100 049,98	105 541,84	99 520,64	103 471,50	113 281,97	104 019,49
66	CHARGES FINANCIERES	11 394,10	9 630,82	7 291,68	5 126,91	3 179,30	2 116,94	1 564,25	1 176,79	1 189,41	818,57
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43,55	0,00	44,48	0,00	0,00	0,00	0,00	452,48		
68	DOTATIONS/PROVISI ONS						2 500,00	14,00	25,20	48,97	99,03
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	782 456,04	762 634,50	757 660,98	727 091,40	673 205,85	724 282,72	787 074,53	790 627,27	743 813,95	720 309,88
42	OPERATION D'ORDRE	4 641,48	9 680,69	8 056,89	8 056,89	8 056,89	8 421,69	4 489,53	4 358,07	3 690,25	3 690,25
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 581,00	8 740,00	6 604,00	2 189,00	1 806,00	1 336,00	1 167,00	953,00	953,00	953,00
O22	DEPENSES IMPREVUES										
O23	VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT										
	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	801 678,52	781 055,19	772 321,87	737 337,29	683 068,74	734 040,41	792 731,06	795 938,34	748 457,20	724 953,13
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	145 256,53	144 156,47	180 976,55	258 287,55	296 805,05	252 339,77	250 538,00	344 667,05	526 599,99	497 400,54
	% du résultat s/recettes/fonctionnement	15,34%	15,58%	18,98%	25,94%	30,29%	25,58%	24,01%	30,22%	41,30%	40,69%
013	CHARGES DE PERSONNEL CORRIGÉES	440 274,82	448 117,72	447 035,20	416 024,08	397 968,85	430 972,41	432 822,10	398 743,00	392 989,29	382 344,99

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		R E E L									
RECETTES (€)		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	104 962,52	111 317,67	108 166,37	98 169,57	55 350,23	81 769,81	93 623,67	110 834,73	104 830,16	99 073,86
	73 IMPOTS ET TAXES	445 860,00	458 842,56	486 363,91	502 949,00	565 108,25	546 780,26	605 460,58	621 633,01	616 268,34	620 753,97
	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	257 920,53	238 359,35	240 182,55	236 390,97	199 148,25	176 363,38	189 862,40	186 752,91	233 631,97	212 517,05
	74 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 710,46	18 179,03	17 959,73	19 647,38	17 960,91	17 362,04	19 273,40	19 691,00	26 798,66	44 145,43
O13	ATTENUATION DE CHARGES	19 279,56	16 751,52	15 190,27	19 493,10	6 583,74	7 310,52	8 328,15	26 930,08	27 399,34	18 175,92
O42	OPER. D'ORDRE DE TRANSF.ENTRE SECTIONS					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76-77	PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	9 008,51	6 505,00	11 279,12	17 998,27	7 434,86	9 989,12	2 815,48	1 771,33	1 436,47	1 087,45
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
78	rep.sur amt, dep. et prov.								2 454,33	25,20	0,00
	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	855 741,58	849 955,13	879 141,95	894 648,29	851 586,24	839 575,13	919 363,68	970 067,39	1 010 390,14	995 753,68
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	91 193,47	75 256,53	74 156,47	100 976,55	128 287,55	146 805,05	123 905,38	170 538,00	264 667,05	226 599,99
	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT y compris résultat reporté	946 935,05	925 211,66	953 298,42	995 624,84	979 873,79	986 380,18	1 043 269,06	1 140 605,39	1 275 057,19	1 223 353,67

11

Commune de SAHURS

année	Evolution des dotations de l'état					Total annuel €
	DGF (Dot. Globale de Fonct.)	DSR (Rurale)	(Dot.solidarité)	DNPR (Dot.nationale de péréquation)		
2010	160539	18306	17681	196526		
2011	160110	18530	17928	196568		
2012	158393	17670	16135	192198		
2013	154755	16727	14522	186004		
2014	145968	16735	13070	175773		
2015	126444	17748	11763	155955		
2016	108000	18401	10587	136988		
2017	95698	19719	9528	124945		
2018	91280	19279	8575	119134		
2019	86731	19327	7781	113839		
2020	83608	19469	6946	110023		
2021	80111	19593	6251	105955		
2022	76083	19789	5626	101498		
2023	76009	23138	5063	104210		
2024	76904	26485	6076	109465		
2025	75387	28868	7291	111546		

LES RATIOS

Commune de SAHURS

ANNEE ⇒	2024	2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POP	602,56	583,55
PROD.IMPOSITION /POPULATION	395,64	402,5
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POP	817,47	805,63
DEPENSES D'EQUIPEMENT/POP	121,23	310,39
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT/POP	88,56	90,25
DEPENSES D'EQUIPEMENT/RRF	14,83	38,57
DEPENSES PERSONNEL/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56,45	55,53

COMPARATIF FDR 2024/2025

Libellé	Année 2024 En K€	Année 2025 En K€
Total des produits de fonctionnement = A	982	996
Total des charges de fonctionnement = B	720	725
Résultat comptable = A – B = R	262	271
Total recettes d'investissement = C	157	495
Total dépenses d'investissement = C	156	391
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	0	0
En cours de la dette au 31/12	50	43
Fonds de roulement	818	893

Tableau des emplois de la collectivité

Emplois permanents à TC = 4.62 à TNC = 5.41 = en totalité 10.03

Pourvus par :

Agents titulaires = 9.26 Agents non titulaires = 0.77 = en totalité 10.03

Commune de SAHURS – état de la dette par année - le 09/02/2026

